



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 12 juin 2012

Séance du lundi 11 juin

Agenda

Lundi 18 juin

-15h : **Christophe JAFFRELOT**, directeur de recherche au CNRS : « *L'Inde, développement économique et démocratie : quelles relations ?* ».

Lundi 25 juin

-14h15 : réunion de la section générale, salle 3.
-15h : **François RAILLON**, directeur de recherche au CNRS : « *Indonésie, un archipel émergent* ».

Mercredi 27 juin

-9h30 : colloque et prix de la Fondation Olivier Lecerf, Grande salle des séances.

Lundi 2 juillet

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.
-12h30 : déjeuner des membres.
-15h : **Stéphane GRUMBACH**, directeur de recherches à l'INRIA : « *La Chine au cœur de la société de l'information* ».
-Comité secret.

Lundi 24 septembre

-15h : **Michel BOIVIN**, chargé de recherche au CNRS : « *L'Islam dans le Pakistan* ».

Lundi 1^{er} octobre

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.
-12h30 : déjeuner des membres.
-15h : **Thierry SANJUAN**, professeur à l'université Paris 1 : « *Diasporas chinoise et indienne* ».

Lundi 8 octobre

-15h : **François BOURGUIGNON**, directeur de l'École d'économie de Paris : « *Mondialisation et inégalité* ».

Lundi 15 octobre

-15h : **Gilles DORRONSORO**, professeur à l'université Paris 1 : « *Les tentations ottomanes de la Turquie* ».

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 4 juin, **Marianne Bastid-Bruguère**, président de l'Académie, a fait procéder à l'élection d'un membre associé étranger au fauteuil laissé vacant par le décès de l'archiduc **Otto de Habsbourg**.



A été élu **Stephen Breyer**, juge à la Cour Suprême des États-Unis depuis 1994. Diplômé de Stanford, du Magdalen College de l'Université d'Oxford et de la Law School de Harvard, où il a enseigné de 1967 à 1994, Stephen Breyer est considéré aux États-Unis comme l'un des représentants les plus éminents du droit public. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont plusieurs ont été traduits en français.

Il a été procédé aux dépôts d'ouvrages.

Bertrand Saint-Sernin a présenté trois ouvrages :

Arthur Rimbaud, Correspondance posthume (1901-1911), présentation et notes de Jean-Jacques Lefrère (Paris, Fayard, 2011, 1259 pages) ; « Hopkins, autrement dit », article de Michael Edwards dans le numéro 27 de juin 2012 de la revue « Nunc » ; *Adolphe Franck, philosophe juif, spiritualiste et libéral dans la France du XIX^e siècle*, actes du colloque qui s'est tenu le 31 mai 2010 à l'Institut de France (Turnhout, Belgique, Brepols Publishers, 2012, 231 pages).

Le président a passé la parole à **François Gipouloux**, directeur de recherche au CNRS, qui a fait une communication intitulée « *Méditerranée asiatique et retour de la Chine au centre* » et présenté les données du problème en ces termes :

« *Les réformes économiques et l'ouverture à l'œuvre en Chine depuis la fin des années 1970 ont considérablement renforcé les fonctions internationales des grandes métropoles de la façade maritime. En d'autres termes, l'espace économique chinois est arraché à sa profondeur continentale par une zone maritime très dynamique, et une frontière invisible se forme entre une Chine maritime, marchande, très internationalisée, échangeant plus avec les grandes métropoles asiatiques qu'avec son arrière-pays, et une Chine continentale, agraire, bureaucratique, et encore relativement autarcique. Ce basculement vers la mer est la réactivation d'une tradition maritime très ancienne en Chine. Inaugure-t-il la formation d'une Méditerranée asiatique, sur le pourtour de laquelle les grandes métropoles de Hong Kong, Shanghai, Singapore, seraient les points d'ancrages des flux économiques internationalisés ? Comment ces mégalo-poles s'intègrent-elles dans la nouvelle géographie du pouvoir économique ? Assiste-t-on à un basculement de la Chine vers la mer ? Le retour de la Chine au centre du jeu économique mondial est questionné à partir des mécanismes qui, hier comme aujourd'hui, menacent la pérennité de la richesse de ses marchands et de ses entrepreneurs : l'obsession de l'argent rapide et l'instabilité des affaires, la nécessité de cultiver des liens solides avec un pouvoir... imprévisible, voire instable, l'absence des procédures juridiques qui permettent la transformation de l'épargne en capital. »*

À l'issue de sa communication, **François Gipouloux** a répondu aux questions que lui ont posées **Jacques de Larosière, Jean-Robert Pitte, Mireille Delmas-Marty, Bertrand Collomb, Georges-Henri Soutou, Alain Besançon, Michel Pébereau, Michel Albert et Christian Poncelet**.

Dans la presse

- **Philippe Levillain** : « "Vatileaks" ou le diable et le bon Dieu », dans *le Figaro* du mercredi 30 mai. Extrait : « Le cyclone qui s'est abattu sur le Vatican le 19 mai dernier avec la parution du livre de Gianluigi Nuzzi, *Sa Sainteté : les papiers secrets de Benoît XVI*, pose un double problème : l'opportunité de cette pression dévastatrice ; le délai – sept ans – qu'il a fallu pour déclencher ce processus qui ruine l'image du Saint-Siège (momentanément ?) en révélant des faiblesses, des contradictions, voire des prévarications inhérentes à tout gouvernement d'un État, désacralisantes quand il s'agit du Vatican. [...] Benoît XVI a pleuré, dit-on, en apprenant le limogeage d'Ettore Gotti Tedeschi, la trahison de son chambellan et le vol de documents personnels. Les papes aussi peuvent mourir de chagrin. »

Le procès de Socrate

- Le vendredi 25 mai dernier, à Athènes, **Pierre Delvolvé** et **François Terré** ont participé au Tribunal international, composé de 10 juges, constitué par la Fondation Alexander S. Onassis pour juger de nouveau Socrate. Le Tribunal s'est partagé par 5 voix en faveur de la condamnation et 5 voix en faveur de l'acquittement. Appelé à voter, le public a, pour sa part nettement tranché en faveur de l'acquittement, par 580 voix contre 280. Pierre Delvolvé et François Terré ont voté respectivement le premier pour la condamnation et le second pour l'acquittement. Appelé à justifier leur vote, ils se sont chacun exprimés de la manière suivante :

- Extrait de la justification de **François Terré** : « S'il y a lieu de se joindre maintenant aux votes minoritaires émis en faveur de l'innocence, c'est pour des raisons tenant au contexte, au prétexte et au texte. Au contexte parce que, au lendemain de troubles graves tenant à la défaite d'Athènes dans la Guerre du Péloponnèse, puis à la période des Trente, l'apaisement consécutif aux crises, notamment par le recours à des lois d'amnistie, explique à quel point l'oubli peut être une condition de la renaissance. Le prétexte, car, dans une quête comparable à la recherche d'un bouc-émissaire, une tendance immémoriale à s'en prendre aux philosophes — particulièrement aux philosophes qui dérangent — est viscéral. Le texte enfin, parce que le grief de corruption de la jeunesse — par l'esprit, non par le sexe ou par l'argent — n'était pas prouvé. Quant au grief d'impiété, il n'était pas établi par rapport aux dieux de la cité auxquels Socrate savait sacrifier. »

- Extrait de la justification de **Pierre Delvolvé** : « L'accusation a porté ses coups en s'appuyant sur les conceptions et les circonstances de -399, la défense s'est fondée sur les conceptions et les circonstances de 2012, en invoquant toute l'évolution et tous les événements qui ont eu lieu depuis le procès initial. C'est en fonction de la situation actuelle que la moitié du Tribunal s'est prononcée pour l'acquittement ; c'est en se plaçant dans la situation initiale que l'autre moitié du Tribunal, dont je fais partie, est passée en condamnation. [...] Dans la conception antique, la liberté de l'individu s'exerce dans et par la Cité ; elle ne peut s'exercer contre la Cité. Le citoyen a des droits en elle, des devoirs envers elle ; il n'a pas de droits contre elle. Dans la conception moderne, la liberté de l'individu, si elle s'exerce aussi dans la Cité, s'exerce avant elle et le cas échéant contre elle. Le citoyen a des droits en dehors d'elle ; elle ne peut être le soumettre à sa coercition. Selon la conception adoptée, Socrate est coupable ou non coupable. »

À lire sur le site de l'Académie

- **Bernard d'Espagnat** : « Physique quantique et réalité. La réalité, c'est quoi ? », texte de la conférence donnée le mardi 22 mai à l'Université Paris-Diderot.

En bref

- « L'instruction publique sous le Second Empire » : sur ce thème a été organisé un colloque, le jeudi 5 juin, à la Fondation Simone et Cino del Duca, à l'initiative de l'Académie du Second Empire. Après un discours introductif du Secrétaire perpétuel de l'Académie, **Xavier Darcos**, qui a rappelé les tensions qui avaient opposé un temps l'Académie des sciences morales et politiques et Napoléon III, jusqu'à l'intercession apaisante de Victor Duruy, **Jean-Charles Geslot**, **Jacques-Olivier Boudon** et **Yves Bruley** ont respectivement traité de « l'œuvre de Victor Duruy », de « l'instruction publique et la religion » et de « l'enseignement du français à l'étranger ».

- **Jean-François Lemaire**, correspondant de l'Académie (section Histoire et Géographie), a participé, le samedi 2 juin, aux travaux de l'Association « Liberté pour l'Histoire » sur la situation des lois mémorielles après la récente décision du Conseil constitutionnel.

Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance » se réunira le lundi 24 septembre à 16h30 dans la salle 4.